

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN ALLEMAND
SESSION 2026**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 23 mars 2026

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en allemand :

BABKA Marion, professeure certifiée de documentation, collège Georges Braque, Dieppe,
BOUKHELIFA Fatiha, professeure agrégée de mathématiques, lycée français de Prague,
COLOT Guillaume, professeur certifié d'histoire géographie, lycée Louise Michel, Gisors,
HUREL Ambroise, professeure agrégée de philosophie, lycée Claude Monet, Le Havre.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 24 mars 2026

La rectrice de la région académique de Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités :
Signé
Valérie CABUIL